

SECRET n° 80/050 /MDF du 1er/02/80

Portant inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'année 1979 et nomination d'un
Officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE.

- Vas VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation
et Recrutement des Forces Armées de la République ;
D.B. VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général
des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
D.C.F. VU - L'Ordonnance 2/72 du 19 Janvier 1972 portant intégration
de la Police dans l'Armée Populaire Nationale ;
VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant avancement
dans l'Armée Populaire Nationale ;
VU - Le Décret 72/202 du 7 Juin 1972 relatif à la rémunération des
Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes militaires ;
VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du
Comité de Défense ;
VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

SECRET :

Article 1er. Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année
1979 et nommé pour compter du 1er Octobre 1979.

Avancement COLE

Pour le Grade de Lieutenant

ARMEE DE TERRE

SECURITE PUBLIQUE

- Le Sous-Lieutenant KIMBEMBE Dieudonné

Article 2.:- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

// - AIT A BRAZZAVILLE, le 1er Février 1980

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres, Mi-
nistre de la Défense Nationale,

Colonel Denis SASSOU-NGUËSSO.

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.